



@RM

PLAN DE VIGILANCE

Annexe au rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale

10 mai 2021

GR
GROUPE ROCHER
reconnect people to nature



STANHOME



DANIEL JOUVANCE

KIOTIS
PARIS



flormar





Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles la Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre de la société Laboratoires de Biologie Végétale Yves Rocher et de ses filiales (ci-après « groupe Rocher » ou « groupe »).

LABORATOIRES DE BIOLOGIE VEGETALE YVES ROCHER

Société anonyme au capital de 4 377 767,85 euros

Siège social : La Croix des Archers - 56200 La Gacilly

N°876 580 077 R.C.S. Vannes

TABLE DES MATIERES

RECONNECTER LES HUMAINS A LA NATURE	4
INTRODUCTION	5
UNE DEMARCHE HISTORIQUEMENT ANCREE AU SEIN DES ACTIVITES DU GROUPE	6
Engagements du groupe	6
Dispositif de gestion des risques extra-financiers	7
Identification des risques	7
Atténuation des risques et prévention des atteintes graves	8
Mécanisme d’alerte et de recueil des signalements	9
Gouvernance	10
UNE DEMARCHE SPECIFIQUE DEPLOYEE SUR LA CHAINE D’APPROVISIONNEMENT DU GROUPE	11
Périmètre de déploiement	11
Présentation de la méthodologie et des résultats obtenus	11
Cartographie des risques	11
Politiques d’évaluation	12
Mise en place des plans d’actions à la suite des évaluations	16
Actions de maîtrise et de réduction du risque	17
Suivi de l’efficacité du système	18
Socle organisationnel de la démarche	19
Un écosystème engagé	19
Processus et système d’informations	20
CONCLUSION	22
ANNEXES	23
Périmètre de déploiement du plan de vigilance	24
Textes de référence	25



RECONNECTER LES HUMAINS A LA NATURE

Après une année marquée par des épisodes de confinement et par l'incertitude permanente entourant nos affaires, le besoin irrésistible de se rapprocher de la nature, de la repenser, de la réintégrer dans nos modes de vie urbanisés, digitalisés, est devenu une quête primordiale pour chacun d'entre nous.

Lors de cette période particulière et unique, c'est grâce à notre résilience et notre adaptabilité que nous avons su renforcer nos liens, les resserrer, et réaffirmer nos valeurs. Ces valeurs, qui nous animent au quotidien, nous les avons concrétisées à travers notre mission : reconnecter les femmes et les hommes à la nature.

Depuis 1959, notre philosophie est demeurée intacte. C'est pour la faire vivre, notamment à travers notre mission, que nous allons continuer de nous dépasser et donner du sens à nos engagements. Nous le savons désormais, c'est en prenant soin de la nature que nous prenons soin de nous-même.

Dans ce contexte singulier et cette volonté de dépassement permanent, comment concilier notre mission à notre ambition pour 2030 ? Cette ambition 2030 revêt plusieurs aspects essentiels : prendre soin de nos communautés, faire preuve de plus de transparence, réduire notre impact environnemental en développant l'innovation frugale et maintenir notre ancrage territorial en protégeant nos écosystèmes locaux. Entrons ensemble dans l'ère des marques post-missionnaires, celles qui ont inscrit durablement leur raison d'être au cœur de leur action.

Bris Rocher

Président Directeur Général Groupe Rocher



INTRODUCTION

Groupe Rocher suit une dynamique constante d'amélioration de son impact économique, social et environnemental. Au-delà de ses actions RSE¹ répertoriées dans l'annexe au rapport de gestion « Déclaration de performance extra-financière », Groupe Rocher en sa qualité de société mère du groupe veille à la mise en place effective de son plan de vigilance. Conformément à l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, le Plan de Vigilance comporte les engagements du groupe en matière de prévention d'atteintes graves aux Droits Humains et Libertés Fondamentales, à la Santé et à la Sécurité des personnes ainsi qu'à l'Environnement, résultant des activités la société, de ses filiales ainsi que de ses Fournisseurs. Il comprend également l'identification et une cartographie des principaux risques du groupe ainsi qu'une synthèse du déploiement des dispositifs d'atténuation et prévention des risques graves. Il prévoit un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements et présente un compte rendu de sa mise en œuvre.

Ce plan représente pour le groupe une opportunité supplémentaire de formalisation et de coordination globale des initiatives déjà en place dans ses différents sites, filiales et avec ses Fournisseurs et sous-traitants.

Groupe Rocher agit de longue date comme une entreprise consciente de sa responsabilité envers ses clients, ses employés, ses Fournisseurs, l'environnement et les autres parties prenantes concernées. Groupe Rocher considère que les obligations de la Loi sur le Devoir de vigilance s'intègrent totalement à ses engagements éthiques et s'engage à assurer le respect de ces obligations dans ses opérations et dans sa chaîne de valeur. A ce titre le Code de Conduite des Affaires du groupe s'inscrit dans les textes internationaux de référence portant sur les droits humains et les libertés fondamentales.

A titre préalable, dans le présent document, le terme « Fournisseur » désigne les Fournisseurs et sous-traitants de premier rang avec lesquels le groupe entretient des relations commerciales établies.

¹ RSE : Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

UNE DEMARCHE HISTORIQUEMENT ANCREE AU SEIN DES ACTIVITES DU GROUPE

Engagements du groupe

En cohérence avec ses engagements au titre du Code de Conduite des Affaires, Groupe Rocher a intégré dans sa démarche de vigilance les risques d'atteintes graves envers les droits humains et libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement et plus particulièrement sur les enjeux suivants :

- Droits humains et libertés fondamentales : travail des enfants, travail forcé, rémunération à la juste valeur, temps de travail, discrimination, liberté d'association et accords collectifs, droit des populations locales, conditions de travail et harcèlement de toute nature.
- Santé et sécurité des personnes : santé et sécurité au travail, santé et sécurité des consommateurs.
- Environnement : lutte contre le changement climatique, la consommation et pollution de l'eau, la dégradation des écosystèmes et de la biodiversité.

Si les législations locales et/ou les règles internes des filiales et des Fournisseurs prévoient des normes plus strictes que les règles du groupe alors ces normes doivent prévaloir. Si c'est l'inverse ceux sont les règles du groupe qui prévalent.

Dispositif de gestion des risques extra financiers

Identification des risques

Le groupe est confronté à un ensemble de risques internes et externes et c'est pour cette raison que, régulièrement, une cartographie des risques majeurs du groupe est réalisée par la Direction du Risk Management avec les différentes directions/filiales du groupe. Toutes les typologies de risques font l'objet d'une analyse lors de son élaboration : risques financiers, opérationnels, humain, technologies de l'information, atteinte à l'environnement, respect des lois et règlements, santé et sécurité, etc.

Groupe Rocher a l'obligation de publier une déclaration de performance extra-financière. C'est dans ce document que sont explicités les principaux risques et opportunités en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale ainsi que leur mode d'identification.

A cette cartographie des risques majeurs du groupe s'ajoute un certain nombre d'autres actions menées tout au long de l'année par certaines directions du groupe.

Synthèse des actions mises en œuvre

	Droits humains	Santé et sécurité des personnes	Environnement
Activités du groupe	<ul style="list-style-type: none">- Cartographie des risques majeurs, analyse des principaux risques extra-financier en 2019- Actualisation de la cartographie des risques de corruption en 2020- Enquête « We Care » réalisée auprès de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du groupe visant à identifier les risques psychosociaux et favoriser leur bien être dans le contexte du confinement- Enquête auprès du réseau RH mondial du groupe visant à identifier les processus mis en place localement pour circonscrire les risques liés aux 10 principes de responsabilité sociale du groupe	<ul style="list-style-type: none">- Analyse des risques au niveau des postes de travail- Analyse des risques liés à la qualité des produits- Certifications OHSAS 18001 et ISO 9001 pour les trois sites industriels bretons	<ul style="list-style-type: none">- Identification des principaux risques environnementaux des sites de production et de distribution
Activités des Fournisseurs et sous-traitants	<ul style="list-style-type: none">- Analyse des risques liés aux catégories d'achats- Analyse proactive des Fournisseurs au travers de la méthodologie de risk assessment et d'homologation déployée par le groupe (détails en partie suivante de ce document)		

Au vu des moyens d'atténuation et des actions de prévention mis en place au sein du groupe, il en est ressorti que si les risques d'atteintes graves envers les droits humains et libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement existent ils portent avant tout sur la chaîne d'approvisionnement du groupe.

Atténuation des risques et prévention des atteintes graves

Groupe Rocher déploie des dispositifs d'atténuation des risques adaptés aux différentes situations induites par ses activités. Ces dispositifs sont déployés au niveau du groupe (Code de Conduite des Affaires et Guide Ethique) et partagés avec ses Fournisseurs et parties prenantes.

Synthèse des principaux dispositifs

	Droits humains	Santé et sécurité des personnes	Environnement
Activités du groupe	<ul style="list-style-type: none"> - Code de Conduite des Affaires du groupe - Guide éthique - Formation e-learning « Code de conduite » en 2020 à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du groupe - Formation e-learning « Devoir de vigilance » en 2019 et 2020 des principaux collaboratrices et collaborateurs concernés (acheteurs, juridique, etc.) - Engagement de la démarche de certification B Corp du groupe pour 2024 - Dialogue social et accords d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - E-learning « voyages & déplacements » en 2019 pour les collaboratrices et collaborateurs qui voyagent régulièrement - Mise en place au niveau mondial d'une cellule d'assistance psychologique des collaboratrices et collaborateurs dans le contexte de crise Covid 19 - Politique QSE : suivi qualité des produits et suivi santé / sécurité des personnels (cosmétovigilance, dispositif de gestion de crise, suivi des réclamations clientes, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie environnementale globale du groupe - Gestion des impacts environnementaux de tous les sites du groupe (gestion de l'eau, l'énergie et la gestion des déchets)
Activités des Fournisseurs et sous-traitants	<ul style="list-style-type: none"> - Code de Conduite des Affaires partagé sur le portail fournisseurs et le site corporate du groupe - Clauses contractuelles pour les Fournisseurs rappelant les engagements et les règles éthiques du groupe - Accompagnement et suivi des Fournisseurs à la mise en pratique du devoir de vigilance (revues annuelles, formation, ...) - Engagement du groupe auprès d'associations visant à améliorer les pratiques sociales et/ou environnementales des filières d'approvisionnement identifiées à risque fort - Mise en place d'actions spécifiques de remédiation à la suite des audits (détails en partie suivante de ce document) 		

Groupe Rocher a souhaité renforcer depuis 2019 la sensibilisation de ses collaboratrices et collaborateurs au travers de formations en e-learning. Une première formation concernant le Code de Conduite des Affaires a été proposée aux collaboratrices et collaborateurs du groupe, une autre formation sur la thématique spécifique du Devoir de Vigilance a été réalisée auprès des acheteurs du groupe et enfin une formation sur la corruption et conflits d'intérêts a été proposée aux collaboratrices et collaborateurs les plus exposés.

Enfin, il faut rappeler que Groupe Rocher déploie depuis de nombreuses années un dispositif de contrôle interne robuste qui s'applique à l'ensemble de ses entités/filiales. Il existe un corpus de procédures de contrôle interne disponibles dans l'intranet du groupe, qui permettent à tous les collaboratrices et collaborateurs de connaître les règles impératives de fonctionnement pour un certain nombre de processus transverses (achat, ressources humaines, trésorerie, etc.). Le dispositif est complété par des audits de contrôle interne, par des audits de prévention et/ou par audits externes. En 2020, les auditeurs internes ont pu mener, au vu des circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, cinq audits complets de contrôle interne alors qu'en 2019 douze audits avaient été réalisés. Ils ont également réalisé deux audits de centres de distribution. Deux campagnes d'auto-évaluation du contrôle interne ont été organisées et suivies, contre une seule en 2019. Les treize procédures de contrôle interne ont été actualisées, et une nouvelle procédure « sureté des sites » a été rédigée.

Le plan d'audit validé chaque année par le comité des risques prévoit une couverture de l'ensemble de ses filiales et sociétés contrôlées sur 5 ans.

Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

Le mécanisme d'alerte (ou ligne éthique « ethics@yrnet.com ») mentionné dans le Code de Conduite des Affaires du groupe est ouvert à tous les collaboratrices et collaborateurs internes, externes et occasionnels de tous les Fournisseurs ainsi qu'aux partenaires et prestataires du groupe avec lesquels il entretient des relations contractuelles.

Le Code de Conduite des Affaires du groupe préconise une politique de signalement appelant les collaboratrices et collaborateurs et les tiers à remonter leurs signalements via la ligne hiérarchique (pour les collaboratrices et collaborateurs) ou, s'ils le souhaitent, à informer le groupe de toute suspicion concernant une pratique ou une situation jugée contraire ou incompatible avec le code, le guide éthique ou toute norme légale ou règlementaire.

Tous les détails utiles pour connaître les modalités d'activation de la ligne éthique sont disponibles dans le Code de Conduite des Affaires du groupe qui est consultable à la fois dans l'intranet du groupe (HUB GR) et dans le site internet externe du groupe (www.groupe-rocher.com, rubrique Fournisseurs). Tout signalement jugé sérieux fait l'objet d'une analyse et d'une enquête internes, menées sous le contrôle du Chief Compliance Officer du groupe qui, selon la thématique principale, en rend compte au Directeur Général Adjoint concerné.

Il existe dans certaines filiales des lignes éthiques qui complètent le dispositif global du groupe. C'est le cas dans les filiales des marques Flormar (Turquie) et Arbonne (USA). Les collaboratrices et collaborateurs de ces filiales peuvent donc utiliser tel ou tel dispositif, sachant qu'à lieu, à minima une fois par an, une remontée des cas traités localement auprès du Chief Compliance Officer du groupe. Le Groupe Rocher s'engage à ce qu'aucune mesure de sanction ne soit prise à l'encontre d'une personne ayant signalé un manquement de bonne foi.

Au titre de l'année 2020, le groupe a reçu 8 alertes en lien principalement avec la thématique des ressources humaines et il s'est avéré qu'aucune ne constituait une violation des droits humains. Aucun des cas n'a eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe.



Gouvernance

L'appréhension du devoir de vigilance, et plus largement la question du développement durable fait partie intégrante, depuis de nombreuses années - et plus particulièrement depuis 2017 - de la stratégie déployée par la Direction des Opérations du groupe. Elle bénéficie pour cela d'un soutien de la Direction Générale sur la mise en place de pratiques durables et éthiques avec les Fournisseurs et les chaînes d'approvisionnement du groupe.

Par ailleurs, conscient de la nécessité d'arbitrer sur ces problématiques au niveau de responsabilité adéquat, le groupe a souhaité mettre en place une instance spécifique, constituée d'experts métiers et de décisionnaires du groupe sur les différents domaines concernés par le devoir de vigilance : Direction Générale, Direction Juridique, Direction Achats, Direction Développement Responsable, Direction Risk Management et Direction Quality & Sustainability.

Son rôle est de valider le déploiement de la démarche et de ses résultats ainsi que d'assurer les arbitrages nécessaires.

Ce comité de gouvernance se réunit donc :

- De manière régulière, pour faire un état des lieux des performances des sites internes et des Fournisseurs ;
- De façon exceptionnelle, pour donner suite à un audit terrain ayant mis en lumière des pratiques non compatibles avec les exigences de Groupe Rocher.

UNE DEMARCHE SPECIFIQUE DEPLOYEE SUR LA CHAINE D'APPROVISIONNEMENT DU GROUPE

Les risques liés au devoir de vigilance ayant été avant tout identifiés sur la chaîne d'approvisionnement, le groupe a développé et mis en œuvre une politique spécifique à ce périmètre.

Périmètre de déploiement

L'année 2020 marque une étape importante dans le déploiement du devoir de vigilance au sein du groupe. En effet, la méthodologie du devoir de vigilance, détaillée dans cette partie, a été déployée sur le périmètre cible de la chaîne d'approvisionnement interne et externe du groupe :

- Les sites internes de production, de stockage et d'hôtellerie du groupe sont intégrés dans la démarche. Ces sites sont majoritairement situés en France, mais aussi aux Etats-Unis, en Turquie, en Israël et au Maroc.
- Les panels Fournisseurs des filiales du groupe Rocher sont intégrés dans la démarche.

Ce travail a permis de renforcer la stratégie de mise en œuvre opérationnelle du devoir de vigilance pour l'année 2021 sur la base des évaluations des risques des sites internes et Fournisseurs réalisées par toutes les filiales.

L'objectif pour l'année à venir est de renforcer l'autonomie des filiales (Arbonne, Flormar, Sabon, Stanhome) sur le processus de conformité au devoir de vigilance développé par le groupe, et d'assurer une animation centralisée de la démarche au niveau du groupe.

Présentation de la méthodologie et des résultats obtenus

Cartographie des risques

Présentation de la méthodologie

Le groupe a choisi d'inclure dans sa cartographie des risques l'ensemble des familles d'achats. Ainsi, sont intégrés dans cette cartographie, les différents périmètres achats du groupe : production, sous-traitance et hors-production.

Trois critères de risque ont été retenus : le **Risque activité**, le **Risque pays** et le **Risque chiffre d'affaires**.

A chaque critère de risque est associé un système de cotation, qui permet d'évaluer les risques potentiels tant sur le plan social qu'environnemental.

Chaque Fournisseur et site interne est évalué selon ces 3 critères et obtient un coefficient « Vigilance » qui permet de statuer sur l'intensité du risque et par suite, de prendre les mesures de mitigation adéquates.

Le Risque activité

Groupe Rocher a établi une méthode de cotation interne des activités de ses Fournisseurs de 1er rang et sites internes. Elle a été élaborée grâce à l'expertise des membres des équipes RSE et Achats. La méthodologie est basée sur des critères objectifs pour évaluer chaque activité.

Les critères retenus permettent d'adresser les différentes typologies de risque suivantes :

- L'environnement
- Le Social – Business Practices
- La santé et sécurité des travailleurs et des personnes
- Le niveau de technicité de l'activité
- La profondeur de la chaîne d'approvisionnement

Le Risque pays

Groupe Rocher s'appuie sur l'organisme extérieur indépendant EcoVadis, reconnu pour son expertise en termes de RSE afin d'évaluer ce risque. Les domaines pris en compte dans l'évaluation du Risque pays sont : l'environnement, la santé, le social, la corruption, les pratiques anticoncurrentielles et les droits humains.

Le Risque chiffre d'affaires

L'importance du risque lié au chiffre d'affaires dépend du montant de celui-ci et est catégorisé en plusieurs seuils.

Grâce aux trois coefficients précédemment définis, chaque Fournisseur et site interne du groupe obtient un coefficient « Vigilance ».

Résultats de la cartographie des risques

La cartographie des risques se déroule en deux phases distinctes, dont les résultats vont être présentés dans les paragraphes suivants.

Première phase : analyse catégorielle

Dans un premier temps, le groupe a analysé la nature des achats réalisés par les différentes entités, afin de les classer en catégories d'activité. Ensuite, une cotation de ces différentes catégories a été réalisée permettant d'identifier les plus à risques.

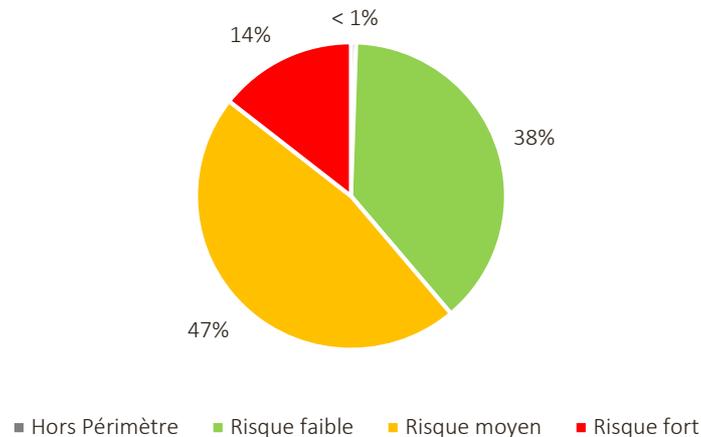
Les catégories d'achats directs telles que les catégories d'achats de cadeaux, de production de composants et de matières premières – et notamment les achats d'ingrédients d'origine végétale sur lesquels le groupe apporte une vigilance particulière du fait de son activité, mais aussi certaines catégories d'achats indirects comme les achats de logiciels, d'outils informatiques et les achats logistiques, sont identifiées comme catégories à fort risque pour groupe Rocher.

Cette vue d'ensemble a permis de définir une feuille de route ainsi que des priorités de déploiement sur certaines activités. Elle est néanmoins complétée d'une analyse plus détaillée attribuant un coefficient de vigilance à chaque Fournisseur et site interne car c'est à ce niveau que devra être déployée l'étape suivante d'évaluation du risque (audit).

Deuxième phase : analyse du panel Fournisseurs par catégorie

A l'issue de la phase de cartographie des risques telle que décrite dans la méthodologie, chaque Fournisseur du panel obtient un coefficient de vigilance qui va ensuite déterminer le type d'évaluation auquel il sera soumis. La répartition du panel telle que présentée ci-dessous est régulièrement suivie, afin de s'assurer que l'exposition du groupe reste globalement stable.

Résultat de l'analyse des risques du panel fournisseurs sur la base du volume d'affaires fournisseurs 2019



L'augmentation du nombre de Fournisseurs à risque faible par rapport aux années précédentes, est liée à l'extension du périmètre de couverture de l'analyse des risques à l'ensemble des Fournisseurs du groupe, et notamment aux catégories d'activités à risque moins élevé, comme les achats indirects.

Etat des lieux des sites internes du groupe

L'analyse des risques des sites principaux du groupe a permis d'identifier trois sites à risques qui devront faire l'objet en 2021 d'audits terrain.

Les autres sites identifiés comme risque moyen ou faible seront revus à travers du renouvellement de l'évaluation EcoVadis du groupe qui aura lieu courant 2021.

Politiques d'évaluation

Détermination du type d'audit à réaliser

La politique d'évaluation de chaque Fournisseur et site interne découle du coefficient de vigilance global. En fonction du coefficient de vigilance global, et donc du niveau de risque associé, est associée une méthodologie d'évaluation spécifique allant de l'audit documentaire à l'audit terrain.

Le groupe plébiscite la méthodologie EcoVadis pour la réalisation des audits documentaires. EcoVadis propose en effet deux avantages : une méthodologie qui couvre tous les sujets du devoir de vigilance ainsi qu'une empreinte internationale correspondant à l'implantation géographique du groupe. Pour la réalisation des audits terrain, la méthodologie SMETA² a été retenue. En effet, dans une phase de lancement de la démarche, Groupe Rocher a choisi d'utiliser une unique méthodologie d'audits terrain afin de simplifier le pilotage, la réalisation et l'analyse des audits terrain réalisés sur sa chaîne d'approvisionnement. Après une étude des différents standards d'audit existants, la méthodologie SMETA, développée par l'initiative SEDEX³, a été choisie par Groupe Rocher en particulier car elle permet de couvrir l'ensemble des thématiques du devoir de vigilance.

A ce titre, le groupe adhère à l'initiative SEDEX visant à la mise en commun de rapports d'audit SMETA au sein d'un cercle d'adhérents regroupant les Fournisseurs et donneurs d'ordre.

² Sedex Members Ethical Trade Audit

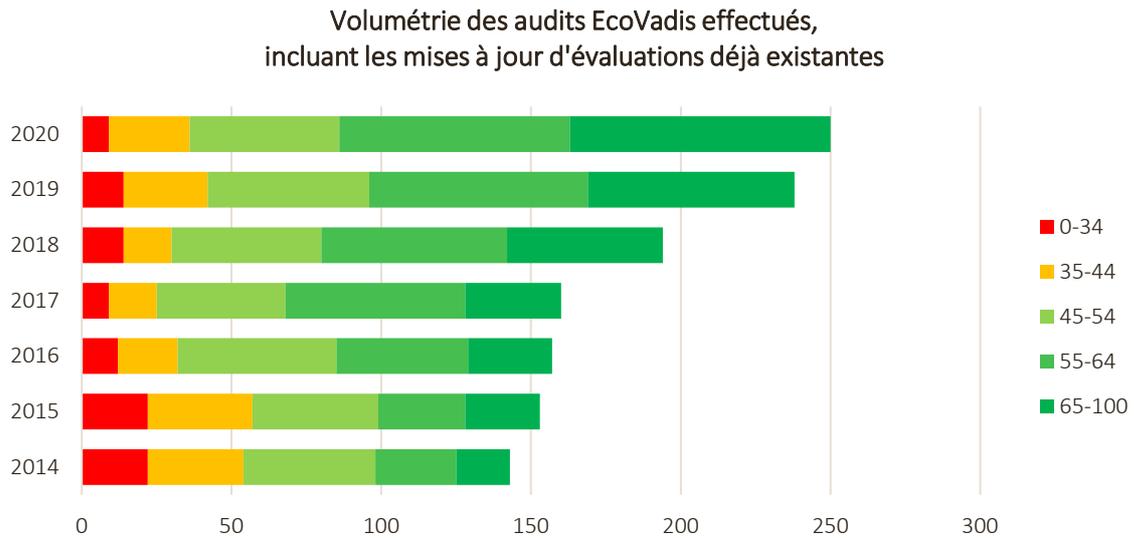
³ Supplier Ethical Data Exchange

Evaluation de la performance du panel Fournisseurs

Audits documentaires : volumétrie et performance des Fournisseurs évalués

Les audits documentaires sont l'un des piliers de notre système : en 2020, 47% du chiffre d'achat couvert par la méthodologie est réalisé auprès de Fournisseurs soumis à audit documentaire. Le nombre de Fournisseurs suivis dans EcoVadis ainsi que leur performance font donc l'objet d'un suivi régulier.

Volumétrie des audits EcoVadis :



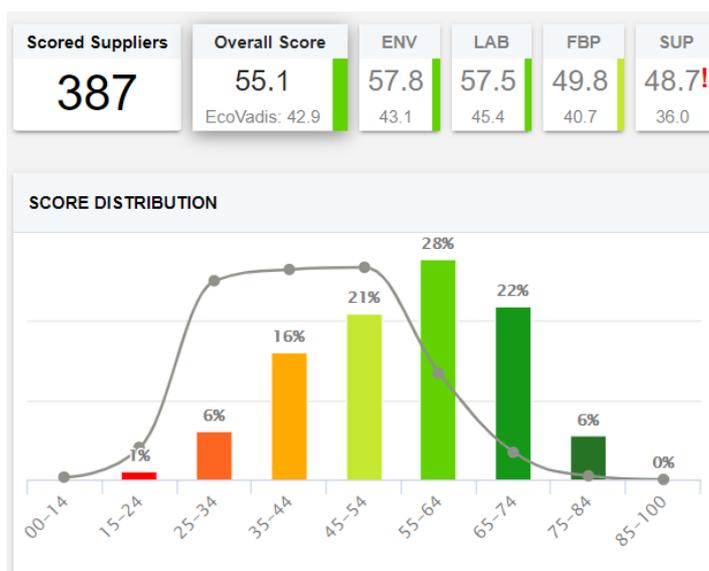
L'intégration des nouvelles filiales dans le projet a un impact direct sur le nombre de Fournisseurs suivis dans EcoVadis. L'accroissement constaté sur les années 2019 et 2020 est donc le reflet du déploiement de la démarche.

Résultats relatifs à la performance RSE des Fournisseurs évalués par EcoVadis :

Actuellement, le groupe compte 387 Fournisseurs référencés sur EcoVadis répartis entre Arbonne, Petit Bateau, Groupe Rocher Opérations et d'autres filiales. Ce chiffre est en constante augmentation (278 Fournisseurs dans la base à fin 2019).

Une performance RSE des Fournisseurs du groupe au-dessus de la moyenne :

Groupe Rocher se veut être un acteur du changement et souhaite être source d'inspiration quant à la gestion et l'accompagnement des Fournisseurs de son groupe. Cette volonté se traduit par une note EcoVadis globale de ses Fournisseurs de 55,1 soit 12.2 points de plus que la moyenne de tous les Fournisseurs référencés sur EcoVadis.



Graphique « Score distribution » :

- La courbe grise est la moyenne constatée chez les entreprises évaluées par EcoVadis.
- Les histogrammes en couleurs représentent la répartition des résultats des Fournisseurs avec lesquels travaille le groupe.

D'autre part, la note moyenne des Fournisseurs évalués pour le groupe a évolué favorablement entre 2019 et 2020, avec un score moyen de 55,1 en 2020 versus 54,5 en 2019, témoignant de la progression générale du panel.

Audits terrains : Volumétrie et performance des Fournisseurs évalués

Ce type d'évaluation concerne 14% du chiffre d'achat du groupe. Conformément à la situation décrite dans la vue d'ensemble de la cartographie des risques, certaines zones géographiques sont particulièrement concernées (Chine, Russie...). Les entités locales se sont donc mobilisées, avec la mise à disposition de ressources et de budgets spécifiques.

Comme pour la partie documentaire, un indicateur volumétrique est suivi afin de s'assurer de l'adhérence entre les prévisions et le déploiement des audits d'une part mais également de manière à prévoir les ressources nécessaires lors de l'exercice budgétaire.

- Volumétrie des audits terrain :



Résultats 2020 : cette année, le groupe a réalisé 48 audits terrain. Malgré la situation sanitaire liée à la Covid-19, le nombre d’audits terrain réalisés en 2020 est en augmentation par rapport à 2019.

La volumétrie d’audits à réaliser va s’accroître sur les années à venir du fait du déploiement, en cours, de la méthodologie du devoir de vigilance sur toutes les filiales du Groupe Rocher mais également parce que les marques ou filiales qui ont adopté cette méthodologie récemment sont pour certaines situées dans des zones à risques ou présentent des processus d’achat moins matures.

Evaluation de la performance pour les sites internes du groupe

Le groupe a été évalué par EcoVadis en 2018 et a obtenu un score de 60. Ce score place le groupe parmi le top 15% des entreprises de son secteur d’activité. Une nouvelle évaluation EcoVadis du groupe est prévue en 2021.

Par ailleurs, les résultats des audits terrains effectués au niveau des sites internes seront connus fin 2021.

À la suite de ces évaluations, des actions appropriées de maîtrise et de réduction des risques seront alors immédiatement mise en place.

Mise en place des plans d’actions à la suite des évaluations

À la suite des audits documentaires ou terrains, aboutissant à la détermination d’une cotation de performance, certains Fournisseurs et sites internes vont être soumis à l’élaboration d’un plan d’actions.

Le niveau de suivi mis en œuvre par les équipes du groupe dépend des résultats de l’évaluation (audits), et selon les différents cas, peut conduire au partage des bonnes pratiques mises en place, mais également à l’accompagnement à la mise en place d’actions pour résoudre les non-conformités observées, ou encore, à la sortie du panel, pour les Fournisseurs du groupe.

Par ailleurs - spécifiquement sur le périmètre Fournisseurs - s’il s’avère que le risque n’est pas lié aux pratiques d’un Fournisseur, mais davantage à la maturité d’une zone géographique, ou aux pratiques inhérentes à un secteur industriel, alors, les équipes du groupe pourront prendre la décision de mettre en œuvre un sourcing alternatif.

Enfin, l’objectif poursuivi par le groupe est une maîtrise des risques sur l’intégralité de son panel et de ses sites internes. C’est pourquoi la méthodologie ci-dessus détaillée s’applique au périmètre existant mais a également été formalisée dans un processus de qualification des nouveaux Fournisseurs. Cette double approche permet de garantir une conformité totale du périmètre au terme de la mise en œuvre du projet.

Actions de maîtrise et de réduction du risque

Plan d'actions correctif à la suite de l'identification d'un risque

La remise en conformité : une dynamique collaborative

À la suite des différents audits réalisés, des points d'amélioration nécessaires peuvent être identifiés chez certains Fournisseurs et sites internes du groupe. Selon la criticité des non-conformités constatées, certains ont été placés sous plan d'actions, conformément à la méthodologie. Selon la maturité du Fournisseur, il peut bénéficier d'un accompagnement par les équipes expertes du groupe afin de faciliter la définition de la cible à atteindre et du plan d'actions associé.

Sur ces différents cas, Groupe Rocher a privilégié une approche collaborative. Si la construction du plan d'actions reste de la responsabilité du Fournisseur/site interne, il peut à sa demande l'accompagner d'un point de vue technique et/ou méthodologique. Le plan de progression ainsi que le planning associé sont validés par les deux parties. Leur mise en oeuvre sera confirmée par un ré-audit, si nécessaire.

Filières sensibles

Les enjeux de la Loi sont aussi importants que complexes à maîtriser pour une partie importante des partenaires et malgré les efforts réalisés, certaines filières présentent des risques particulièrement élevés. C'est la raison pour laquelle, Groupe Rocher a mis en place un processus particulier pour certaines d'entre elles. Ce processus vise notamment à :

- Analyser le risque et mettre en oeuvre une veille,
- Réduire le risque par l'animation du panel Fournisseurs et de leurs actions,
- Réduire le risque par la recherche d'alternatives géographiques, techniques/technologiques,
- Mettre en oeuvre des actions directes d'amélioration grâce à l'appui d'ONG partenaires.

Par ailleurs, le groupe est membre de la Responsible Mica Initiative de manière à s'impliquer dans l'amélioration des conditions d'extraction du mica en Inde. Le groupe agit également sur les filières de la palme et du coton, via un partenariat avec la Fondation Earthworm, avec laquelle il s'implique dans des programmes locaux de soutien aux petits producteurs.

Les objectifs de ces initiatives sectorielles sont, notamment, de :

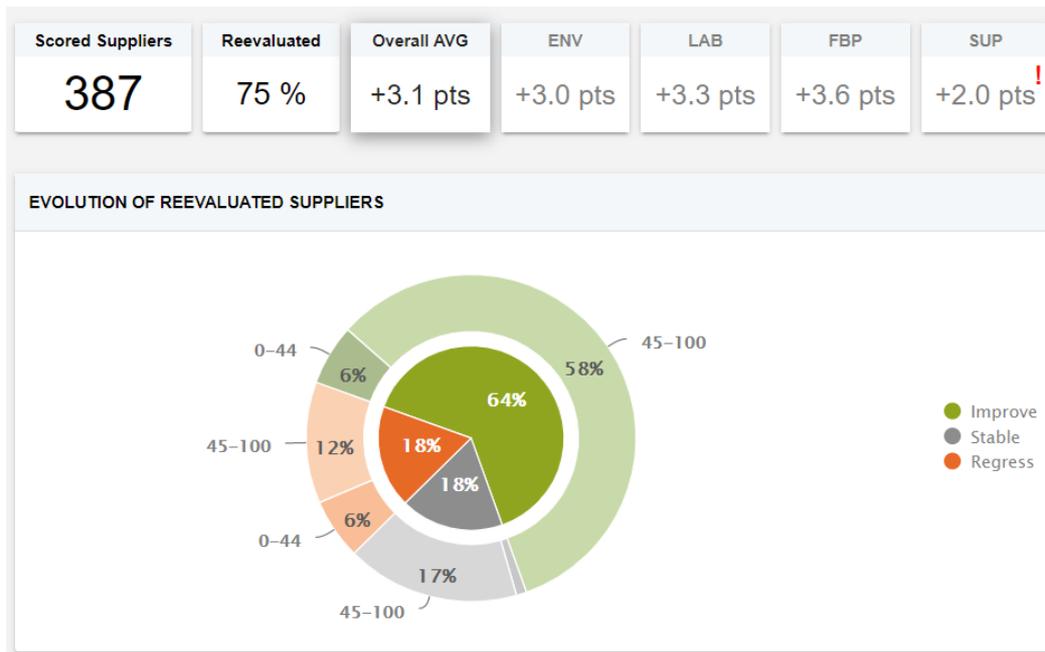
- Renforcer l'action des acteurs cosmétiques au sein de certaines filières afin d'initier d'opérer un changement positif des pratiques ;
- Aligner les attentes des donneurs d'ordre de manière à faciliter leur mise en oeuvre par les Fournisseurs et ainsi garantir le respect de pratiques sociales et environnementales dans la chaîne de valeur ;
- Mutualiser les ressources financières, et les allouer à des actions communes.

Suivi de l'efficacité du système

Des Fournisseurs engagés dans une dynamique d'amélioration continue

Groupe Rocher s'impose naturellement une exigence forte quant au suivi de ses Fournisseurs. Après un suivi adapté, l'ensemble des Fournisseurs du groupe ayant été réévalués, ont gagné 3.1 points et 64% ont amélioré leur performance RSE, soit 186 Fournisseurs.

En cas de régression de la note du Fournisseur, un plan d'action correctif pourra être lancé avec une obligation d'action si la note venait à démontrer une performance insuffisante au regard des exigences de conformité du groupe.



Socle organisationnel de la démarche

Un écosystème engagé

Afin d'instaurer une dynamique pérenne, l'enjeu du groupe réside dans la mobilisation de tout un écosystème : ses équipes, d'une part, mais également ses Fournisseurs et sites internes, d'autre part.

Engagement des équipes

L'évolution du contexte interne et externe au groupe a donné au plan de vigilance un poids qui dépasse aujourd'hui le cadre légal. Le groupe a d'ailleurs réaffirmé via son nouveau statut d'entreprise à mission, sa volonté de mettre la prise en compte des aspects sociaux, sociétaux et environnementaux au cœur de ses préoccupations.

Notre approche doit intégrer et s'appuyer sur ce mandat d'une part, en mettant les outils à disposition, comme évoqué dans le paragraphe précédent, et d'autre part, en accompagnant les équipes dans une transition sur leur manière de fonctionner. Cette dimension est au cœur de la stratégie que le groupe a définie.

Un réseau d'experts

Le déploiement du plan de vigilance dans chacune des filiales s'accompagne de l'identification de référents projet. Ils ont pour vocation de devenir experts de la méthodologie mise en place. Une formation des équipes permet de bénéficier de référents aguerris aux réalités du terrain, représentant ainsi des intermédiaires forts. Une fois que ces référents ont assimilé la méthodologie et les actions qu'elle prévoit, ils peuvent la transmettre à l'ensemble des équipes Achats pour déploiement auprès des Fournisseurs et explication du plan de vigilance du groupe.

Un module de formation avancé à destination des référents a été réalisé afin de leur permettre d'acquérir la compétence et les outils nécessaires à leur rôle de relais. Ce module leur permet de lire et analyser un rapport d'audit, mettre en place les plans d'actions nécessaires et plus globalement incarner les positions du groupe.

Des réunions dédiées spécialement au plan de vigilance ont été organisées tout au long de l'année 2020 afin d'accompagner la mise en pratique de la politique et ainsi permettre à chacun de gagner en autonomie et en maturité. Ces instances permettent d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la politique et sa conformité au sein du groupe.

Une sensibilisation systématique de la globalité des équipes

D'autre part, le groupe est convaincu que le devoir de vigilance est une problématique centrale qui doit être portée à la connaissance de toutes les équipes Achats. De ce fait, elle s'assure que les enjeux de la maîtrise du risque soient bien connus et assimilés par l'intégralité des équipes. A cette fin, plusieurs outils ont été définis :

- E-learning : pour développer la connaissance de la Loi devoir de vigilance, les équipes RSE et le Risk Management ont élaboré un module interactif destiné à différentes fonctions du groupe, incluant notamment la Direction de chaque filiale et l'ensemble des équipes Achats. Cette formation e-learning de 20 minutes forme les équipes grâce à des quiz et mises en situation. L'objectif étant de donner à chacun le contexte et d'aider à comprendre les enjeux de cette Loi devoir de vigilance.
- Des réunions de formation plus complètes au devoir de vigilance sont régulièrement organisées afin de mobiliser les équipes autour de ces enjeux et de veiller à leur bonne compréhension.

L'écosystème Fournisseurs

Au-delà de la formation des équipes, l'enjeu de Groupe Rocher est la sensibilisation de tout un écosystème. Cet écosystème Fournisseurs est géré de telle sorte que se développe une connaissance mutuelle du groupe et ses Fournisseurs, associés dans une dynamique d'amélioration continue soutenue par un accompagnement opérationnel. Groupe Rocher cherche à instaurer un climat pérenne de confiance réciproque.

Grâce à des outils comme le portail Fournisseurs, dans lequel sont spécifiés le Code de Conduite des Affaires, mais aussi des supports de communication élaborés spécialement pour les différents Fournisseurs du groupe, Groupe Rocher avance avec eux dans son déploiement du plan de vigilance. La mise à disposition du référentiel groupe sera également un guide pour les Fournisseurs dans leur démarche. D'autre part, le devoir de vigilance fait l'objet d'échanges réguliers : Business Review, visites, audits...permettant une émulation et une montée en compétence commune.

Enfin, le groupe s'est engagé, avec d'autres entreprises du secteur cosmétique, dans une simplification de l'approche du devoir de vigilance pour les Fournisseurs. Cette initiative sectorielle permet aux entreprises engagées de définir des exigences communes prenant en compte les spécificités du secteur d'activité, et de s'associer pour améliorer ses pratiques.

Processus et système d'informations

Processus d'homologation

Afin d'apporter une réponse appropriée aux nouveaux enjeux de maîtrise de ses panels, le groupe a revu le processus d'homologation de ses Fournisseurs.

Ce processus détaille et encadre les différentes étapes de l'homologation, les données à recueillir mais également les cas et outils de dérogation ainsi que les instances d'arbitrage. Il permet également une évaluation de plusieurs types de risques en intégrant un grand nombre de paramètres inhérents à l'activité du Fournisseur, sa localisation, ses certifications mais également l'historique de sa performance.

Ce processus fait l'objet d'une procédure, dont la diffusion accompagne le déploiement du plan de vigilance. Un module de formation a été spécifiquement développé et dispensé aux équipes Achats de Groupe Rocher Opérations et d'Arbonne sur cette année 2020. Le déploiement aux autres filiales va se poursuivre sur 2021.

Système d'informations

La mise en œuvre de ce processus ainsi que l'extension de la démarche aux différentes entités du groupe ont fait émerger deux éléments clefs pour la poursuite de notre démarche :

- Afin de garantir la qualité d'exécution partout dans le monde, il est nécessaire que le processus soit aussi lisible et simple d'application que possible.
- Les systèmes de cartographie des risques et d'évaluation définis génèrent une quantité très importante de données qui doivent être facilement exploitables pour assurer le bon déroulement du projet ainsi que l'efficacité du système.

Afin de répondre à ces nouveaux enjeux, le groupe a mis en place un système d'information spécifique, permettant l'automatisation du process d'homologation ainsi que la consolidation de toutes les données relatives aux risques et à la performance de chaque Fournisseur du panel.



Ces informations sont disponibles sur une plateforme spécifique, et accessibles par les équipes des différentes entités groupe mais également par ses Fournisseurs, permettant une animation efficace et itérative de leur performance.

Référentiel d'exigences du groupe en matière de standards d'audits

L'amorce de la phase de plan d'actions « suite à audit », clef dans la poursuite de l'objectif de réduction des risques, a permis de mettre en lumière une évolution nécessaire du système. En effet, dans la méthodologie développée par le groupe, les outils et systèmes d'évaluation sont définis et communs pour l'ensemble des entités : EcoVadis pour les audits documentaires et le standard SMETA pour les audits terrain. Cependant, la mise en œuvre régulière de ces outils auprès de ses Fournisseurs, sur différentes activités et zones géographiques, a fait émerger un besoin complémentaire : la nécessité de définir et de formaliser les exigences du groupe relatives aux différents items de la Loi devoir de vigilance.

Ce référentiel a pour objectif de soutenir plusieurs évolutions :

- Mise en œuvre de plans d'actions correctives : en complément de l'évaluation, la mise à disposition d'un document explicitant les exigences groupe permettra de donner aux équipes et à ses Fournisseurs une cible concrète et homogénéisée.
- Gestion d'équivalence de standards ou de certifications, afin de gagner en souplesse dans la mise en œuvre du dispositif d'évaluation sur les différents territoires et domaines d'activité.
- Ancrage de fondamentaux robustes et d'un langage commun, permettant l'appropriation par les équipes internes du groupe ainsi que ses Fournisseurs dans une dimension opérationnelle.

Il a été construit sur l'année 2020 et sera déployé au sein des filiales en 2021.



CONCLUSION

La mise en œuvre du devoir de vigilance au sein du groupe est aujourd’hui un processus élaboré, soutenu par des fondamentaux organisationnels, méthodologiques et opérationnels définis et partagés.

L’année 2020 marque une étape importante dans le déploiement du devoir de vigilance au sein du groupe : la société Groupe Rocher et ses filiales ainsi que les différents panels Fournisseurs de ses filiales sont intégrés dans la démarche. Le déploiement et l’efficacité du dispositif sont pilotés grâce à des procédures appliquées et/ou des indicateurs de performance régulièrement suivis et reposent sur un réseau d’experts engagés dans la démarche. Les activités du groupe, catégories, zones, Fournisseurs et filières à risques sont identifiés et font l’objet d’actions d’atténuation adéquates permettant une évolution générale positive des comportements. Le dispositif de ligne éthique est en place et utilisé.

Le groupe a toujours été un acteur particulièrement investi dans la construction et l’animation d’un écosystème durable et a saisi cette nouvelle opportunité de travailler avec ses filiales dans tous les pays et de collaborer avec ses parties prenantes pour introduire des pratiques plus respectueuses dans notre monde d’aujourd’hui.

ANNEXES

Annexe 1 : Périmètre de déploiement du plan de

I 10 principales marques

Sur les marchés de la cosmétique, du textile-habillement et de l'embellissement de la maison.



STANHOME



DANIEL
JOUVANCE



flormar
arbonne.



vigilance

Annexe 2 : Textes de référence

Texte	ECOVADIS	SEDEX - SMETA
Conventions de l'Organisation Internationale du Travail		✓
Principes du Pacte Mondial des Nations Unies		✓
Principes directeurs de l'ONU (Entreprise/ Droits de l'Homme)		✓
Code de base de l'Ethical Trading Initiative		✓
Normes de la Global Reporting Initiative	✓	
Norme ISO 26 000	✓	
Norme SA 8000		✓
Norme ISO 14001		✓
Principes CERES (Coalition for Environmentally Responsible Economies)	✓	
Documentation du Global Social Compliance Program (GSCP)		✓